

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publication : 04/04/2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 23 MARS 2017****Délibération numéro 17 - 01 - 003****Dossier n°3 : Le budget supplémentaire et l'affectation du résultat 2016.**

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni le jeudi 23 mars 2016 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents et 5 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Chantal BROSSE – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Valérie PEYSSELON – Pascale OFFREY – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Bernard PHILIBERT – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Mesdames Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Valérie PEYSSELON) – Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Claude GIRAUD); Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY) – Claude LIOGIER (pouvoir donné à Georges DRU).

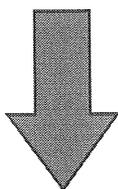
Exposé du rapport effectué par le Président :

Le résultat 2016 pourrait être intégré au budget 2017 afin de financer les restes à réaliser et les opérations immobilières en cours. Il permettrait également de financer les dépenses d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Enfin, il serait utilisé pour constituer une provision pour financer dès 2018 des travaux d'entretien des bâtiments en section de fonctionnement. Cette mesure permettrait ainsi de limiter le recours aux contributions des collectivités territoriales.

Ainsi, le résultat de l'exercice s'établit à 8 352 541 €. Il pourrait être intégré au budget 2017 conformément au tableau ci-dessous :

A - Résultat 2016

Recettes (1)	76 645 692 €
dont les titres émis en 2016	74 549 693 €
dont la reprise des résultats antérieurs	2 095 999 €
Dépenses (2)	68 293 151 €
Mandats émis en 2016	68 293 151 €
Résultat 2016 (1 - 2)	8 352 541 €



B - Affectation du résultat 2016

1 - Financement des restes à réaliser et des opérations immobilières en cours.	3 364 236 €
2 - Annulation de l'emprunt d'équilibre.	3 494 000 €
3 - Constitution d'une provision pour travaux d'entretien des bâtiments.	1 494 305 €
Total	8 352 541 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-01-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publication : 04/04/2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

en cours (3 364 236 €).

1 - Le financement des restes à réaliser et des opérations immobilières en cours (3 364 236 €).

Les dépenses 2016 ayant fait l'objet d'un engagement juridique (bons de commande) et qui seront mandatées en 2017 s'établissent à **1 390 910 €**. Les crédits destinés aux opérations immobilières en cours (1), qui n'ont pas été utilisés en 2016 et qu'il convient d'intégrer au budget 2017 s'élèvent à **1 973 326 €**.

2 – L'annulation de l'emprunt d'équilibre (3 494 000 €).

Un emprunt d'équilibre de 3 494 000 € a été inscrit au BP 2017, afin de permettre le financement des dépenses d'investissement. Il pourrait être annulé en utilisant une partie de l'excédent 2016 (3 494 000 €)

3 – La constitution d'une provision pour travaux d'entretien des bâtiments (1 494 305 €).

L'instruction comptable offre la possibilité de constituer des provisions en section de fonctionnement, destinées à entretenir le patrimoine, selon un programme pluriannuel. Aussi, une provision de 1 494 305 € pourrait être constituée et utilisée sur une période de 5 ans – soit environ 300 000 € par an. Elle serait inscrite en section de fonctionnement dès 2018, permettant de financer différents travaux d'entretien (travaux de réparation des menuiseries, travaux de peinture, entretien des aménagements extérieurs,)

L'inscription de cette provision permettrait donc de limiter l'éventuelle augmentation des contributions des collectivités territoriales.

(1) De petites opérations immobilières ont été votées en mars 2016 concernant les centres d'incendie et de secours de Firminy, Le Cergne, Cuinzier, Montbrison, Chalmazel, Chazelle sur Lyon, Panissière et Le Chambon Feugerolles, pour un montant de 2,147 M €.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de vouloir délibérer :

Réception par le préfet : 04/04/2017
Publication : 04/04/2017

⇒ Pour approuver le budget supplémentaire 2016 et l'affectation du résultat.



oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Conseil d'administration affecte l'excédent de clôture constaté au compte administratif 2016 de la manière suivante :

- 1 494 305,00 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- 5 037 135,26 € en recettes d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 1 821 101,11 € en recettes d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé ».

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve le budget supplémentaire tel que mentionné aux annexes 1 à 4.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 5 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

Annexe 1 : les dépenses de fonctionnement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publication : 04/04/2017

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL HORS AE/CP	 0 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE HORS AE/CP	0 €
66	CHARGES FINANCIERES	0 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 494 305,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 494 305,00 €

Annexe 2 : les recettes de fonctionnement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017
 Publication : 04/04/2017

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
70	PRODUITS ET SERVICE DU DOMAINE ET VENTES	0 €
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 494 305,00 €
	TOTAL DES RECETTES	1 494 305,00 €

Annexe 3 : les dépenses d'investissement
(y compris les restes à réaliser)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publication : 04/04/2017

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
16	EMPRUNTS	 0,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	466 920,97 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 396 382,07 €
00018	CIS SAINT ETIENNE LA METARE	27 472,20 €
00039	ANTARES	75 003,23 €
00040	ARTEMIS	71 326,80 €
00042	AUTRES PROJETS	286 286,88 €
00047	CIS ANDREZIEUX BOUTHEON	2 312,52 €
00050	CIS JONZIEUX	15 087,36 €
00053	CIS PELUSSIN	4 468,80 €
00056	DEMATERIALISATION	11 220,00 €
00057	CIS SAINT ETIENNE LA METARE 2	7 755,60 €
	TOTAL DES DEPENSES	3 364 236,43 €

Annexe 4 : les recettes d'investissement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017
Publication : 04/04/2017

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 037 135,26 €
40	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 821 101,11 €
10	FCTVA	0,00 €
13	SUBVENTIONS	0,00 €
16	EMPRUNTS	-3 493 999,94 €
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	3 364 236,43 €